

Canada - Europe
Parliamentary Association



Association parlementaire
Canada - Europe

**Rapport de la délégation parlementaire canadienne
à la réunion de la Commission des questions économiques
et du développement et la Première partie de la Session
ordinaire de 2008 de l'Assemblée parlementaire du Conseil
de l'Europe**

Association parlementaire Canada-Europe

**Londres, Royaume-Uni et Strasbourg, France
17 au 25 janvier 2008**

Rapport

1. I
2. **Réunion de la Commission des questions économiques et du développement**
3. **Londres, Royaume-Uni
17 – 18 janvier 2008**

A. Introduction et aperçu

L'honorable Yoine Goldstein, sénateur, s'est rendu à titre de délégué canadien à Londres, pour assister à la réunion annuelle de la Commission des questions économiques et du développement de l'Assemblée parlementaire du conseil de l'Europe (APCE), tenue à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Le sénateur était accompagné du secrétaire de l'Association, M. Philippe Méla.

Cette réunion annuelle a pour objet de permettre aux hauts responsables de la BERD de discuter des activités en cours et à venir de la Banque dans les économies en transition de l'Europe centrale et orientale et de l'ex-Union soviétique. Les discussions de cette réunion, ainsi que l'information fournie par les responsables de la BERD, constituent la base du rapport annuel de la Commission intitulé. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) : le point sur l'Europe de l'est et du sud-est, qui fera l'objet d'un débat lors de la session de juin de l'APCE à Strasbourg.

Durant son séjour à Londres, le sénateur Goldstein a participé à une séance d'information donnée par le directeur canadien de la BERD sur la participation et la position du Canada dans les débats en cours sur l'avenir de la Banque. Il a également pris part à une séance ordinaire de la Commission et à une visite de la Banque d'Angleterre, où il a assisté à un exposé donné par le gouverneur et les hauts responsables de la Banque.

A. La BERD

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement a été fondée en 1991, à la suite de l'effondrement des régimes communistes d'Europe centrale et orientale. Elle a pour mandat de « faciliter le passage à une économie de marché dans les pays de l'Europe centrale et de l'Europe du Sud-Est ainsi que dans les républiques de l'ex-Union soviétique, et de favoriser l'initiative privée et l'esprit d'entreprise dans les pays qui s'engagent à respecter les principes fondamentaux de la démocratie pluraliste, du pluralisme et de l'économie de marché⁽ⁱ⁾ ». Elle offre des possibilités de financement (capitaux propres, prêts et garanties d'emprunt), principalement au secteur privé, mais également aux gouvernements de 29 pays.

Le mandat de la BERD précise qu'elle ne peut intervenir que dans les pays qui s'engagent à respecter les principes démocratiques et les droits de la personne. En

outre, ses investissements doivent répondre à son souci d'une bonne gouvernance des entreprises et du respect de l'environnement. Son mandat prévoit notamment :

Chaque investissement de la BERD doit :

- avoir un impact positif sur la transition, c'est-à-dire contribuer à promouvoir l'économie de marché dans le pays en question;
- soutenir l'investissement privé et non pas s'y substituer;
- respecter les principes de saine gestion bancaire.

Grâce à ses investissements, la BERD soutient :

- les réformes structurelles et sectorielles;
- la concurrence, la privatisation et l'esprit d'entreprise;
- le renforcement des institutions financières et des systèmes juridiques;
- le développement des infrastructures nécessaires au secteur privé;
- la mise en œuvre d'une bonne gouvernance d'entreprise et la prise de conscience des questions d'environnement.

Dans son rôle de catalyseur des réformes, la BERD :

- encourage le cofinancement et les investissements étrangers directs;
- mobilise les capitaux intérieurs;
- fournit une aide technique.

Le Canada est le huitième membre de la BERD en termes de contribution aux capitaux de la Banque et se classe, avec 3,4 %, ex æquo avec l'Espagne et juste derrière les autres pays du G7 et la Russie. Le ministre des Finances est l'un des gouverneurs de la Banque, et l'un des 23 membres du conseil d'administration de la Banque est nommé par le gouvernement canadien.

B. Présentation de M. André Juneau, directeur exécutif représentant le Canada à la BERD

La délégation canadienne a assisté à un excellent exposé de M. André Juneau, directeur représentant le Canada et le Maroc à la BERD depuis le 1^{er} octobre 2006, et de sa conseillère, M^{me} Andrea King, sur le rôle de la Banque dans l'établissement d'économies de marché et de démocraties. M. Juneau a souligné le caractère unique de la Banque à titre d'institution financière internationale (IFI) qui non seulement favorise le développement du secteur privé, mais dont le mandat politique soutient la transition des pays à des économies de marché gouvernées démocratiquement. La BERD a également un mandat environnemental, et M. Juneau a indiqué que son application n'est pas sans difficulté en raison des différences importantes entre les pays. Il a ensuite donné un aperçu des activités d'investissement de la Banque dans divers secteurs économiques.

M. Juneau a ajouté qu'aux termes d'une entente avec les autorités tchèques, la BERD ne fera plus de nouveaux investissements en République tchèque après le

31 décembre 2007. La BERD continuera de collaborer étroitement avec les entreprises du pays afin d'encourager un plus grand volume d'investissement dans les pays plus à l'est, où la BERD entend orienter ses activités. Cette décision de ne plus accueillir de nouveaux investissements de la BERD témoigne du stade de transition atteint par le peuple thaï.

Les investissements consacrés à l'énergie et à l'efficacité énergétique ont doublé entre 2006 et 2007. M. Juneau a indiqué qu'il est dorénavant un peu plus facile de faire des affaires en Russie. Toutefois, il y a toujours un facteur risque important à prendre en compte, non seulement pour ce qui est des affaires elles-mêmes, mais des gestionnaires aussi afin de veiller à ce que les investissements soient gérés de façon responsable.

Les résultats de la Banque sont encore une fois très impressionnants, avec un profit de 1,1 milliard d'euros. Les gouverneurs se réuniront à Kiev en mai 2008 pour déterminer comment utiliser ces profits. Il y a trois solutions possibles : les placer dans les réserves statutaires de la Banque, les distribuer aux donateurs en fonction de leur contribution, ou encore les utiliser à d'autres fins.

M. Juneau a brièvement parlé de la situation dans certains pays :

Le Kazakhstan :

La BERD est le principal investisseur au Kazakhstan, après l'industrie pétrolière et gazière. Ses priorités opérationnelles sont de promouvoir l'investissement intérieur et étranger, de soutenir le secteur financier et les PME, de même que le secteur des infrastructures publiques – par l'octroi de prêts tant à des États souverains qu'à des emprunteurs non souverains. La BERD est aussi active dans les secteurs des ressources naturelles, des télécommunications et de l'agroalimentaire. Elle a obtenu de bons résultats notamment avec son programme d'aide aux échanges commerciaux et son programme de récépissés pour le grain. La crise financière mondiale a aussi frappé le Kazakhstan de sorte qu'il est extrêmement difficile pour les banques du pays d'obtenir des prêts auprès d'autres institutions financières.

La Turquie :

Les administrateurs de la Banque se demandent si la Turquie devrait devenir un pays d'opérations, étant donné qu'elle est un des donateurs de la Banque. Les représentants des États-Unis et du Royaume-Uni s'y opposent encore, la Turquie étant d'une grande importance géostratégique pour eux. Toutefois, compte tenu de son PIB de 6 000 euros par habitant et des discussions sur son adhésion à l'Union européenne, ces positions pourraient changer.

La Serbie :

Le projet d'amélioration de l'aéroport de Pristina a été suspendu en raison de la situation politique au Kosovo.

C. Réunion de la Commission des questions économiques et du développement de l'APCE avec des responsables de la BERD

À l'ordre du jour de la réunion de la Commission à la BERD figuraient des exposés et des discussions avec des responsables de la Banque. Les parlementaires et leurs adjoints ont pu s'entretenir avec eux à un déjeuner offert par la Banque.

Ordre du jour avec des hauts responsables de la BERD

- 09 h 30 Ouverture de la séance sous la coprésidence de M. Constantinos Vrettos, président de la Commission, et de M^{me} Brigita Schmögnerová, vice-présidente de la BERD
Allocution du président de la BERD, M. Jean Lemierre
- 10 h 15 Tour d'horizon économique, notamment des secteurs d'activités de la BERD, par Erik Berglof, économiste en chef
- 11 h 00 Activités de la BERD dans le Caucase,
par Paul-Henri Forestier, cadre supérieur de la Banque
- 11 h 25 Les activités de la BERD et les perspectives pour l'Ukraine, et les préparatifs en vue de l'assemblée générale annuelle de 2008 qui se tiendra à Kiev,
par Holger Muent, cadre supérieur de la Banque
- 11 h 45 Le point sur les travaux d'évaluation de la BERD,
par Fredrik Korfker, responsable de l'évaluation
- 12 h 30 Résumé de la situation par la présidence

M^{me} Brigitta Schmögnerová, vice-présidente de la BERD, souhaite la bienvenue à la Commission et souligne l'utilité de ces échanges de vues annuels entre la Banque et les représentants parlementaires.

M. Jean Lemierre, président de la BERD, donne un aperçu des développements économiques dans les pays d'opérations de la BERD. En 2007, la Banque a investi 5,6 milliards d'euros, dont des montants substantiels dans des participations en capital plus risquées. Avec le déplacement de ses activités vers les pays de l'Est et du Sud-Est, la Banque se retire graduellement d'Europe centrale où plusieurs pays ont adhéré à l'Union européenne en 2004 et en 2007. Les activités ont aussi cessé en République tchèque et ont ralenti dans toute la région, sauf en Roumanie et en Bulgarie. Les efforts de la BERD pour promouvoir l'investissement dans des projets d'efficacité énergétique sont de mieux en mieux accueillis.

La hausse spectaculaire du prix des aliments, la lente diversification des économies, les tensions dans le secteur bancaire, la petite corruption rampante dans les pays en

transition et le ralentissement économique mondial, sont autant de défis pour les organismes de réglementation et les institutions dans les années à venir. Des changements structurels importants ont été nécessaires pour protéger les économies en transition des chocs externes. Un récent sondage d'opinion mené par la BERD dans les pays en transition montre que les populations ont des attentes élevées quant à la qualité des services publics, surtout en éducation et en santé. Les pays des Balkans occidentaux devraient s'employer à accroître la collaboration régionale, en particulier par des projets d'infrastructure conjoints. La Russie et l'Europe occidentale devraient collaborer plus étroitement sur les questions d'énergie, de commerce, de sécurité et de migration, et tenter de mieux se comprendre et d'ouvrir un dialogue sur les valeurs. Le Conseil de l'Europe a un rôle particulier à jouer à cet égard.

M. Korobeynikov souligne la nécessité d'une coopération multilatérale des investissements pour le développement de projets d'infrastructure majeurs en Russie, en particulier pour les couloirs de transport, l'alimentation en eau, les forêts et le tourisme.

M. Lemierre signale qu'une restructuration importante est en cours dans les secteurs de l'automobile et de l'aviation civile en Russie qui malgré ses ressources d'énergie primaire, est aux prises avec de sérieux goulots d'étranglement du côté des infrastructures, de la production d'électricité et de l'approvisionnement en électricité.

En réponse aux questions de MM. Bjørnstad, Wille et Mendes-Bota, de M^{mes} Lilliehöök et Barnett, et de M. Martins, M. Lemierre souligne qu'il est nécessaire que la communauté internationale fasse pression sur les pays des Balkans pour qu'ils accroissent la coopération et les investissements transfrontaliers. Les pays en transition ont un important potentiel inexploité sur le plan du développement scientifique et technologique et du renforcement de la protection des droits de propriété intellectuelle, particulièrement dans la lutte contre la contrefaçon. L'émergence de banques régionales de développement dans ces pays a été bénéfique, puisque cela a créé de nouvelles occasions de partager un savoir-faire avec des investisseurs étrangers.

La politique environnementale de la Banque fait l'objet d'un examen et les propositions découlant des discussions de la BERD avec les ONG seront prises en compte. En raison d'un impact négatif éventuel sur l'environnement, la BERD a décidé de ne pas appuyer le projet Sakhaline-2. La Banque estimait aussi qu'elle ne pouvait financer la plupart des projets de production de biocarburants qui dépendent trop des subventions et qui influent sur les prix alimentaires. En général, la Banque tente de garantir la transparence la plus complète de ses activités tout en protégeant les informations sensibles sur ses clients du secteur privé. L'évaluation du respect des droits de la personne fait partie intégrante du mandat politique de la BERD. Aussi, les activités de financement dans certains pays au comportement douteux (Biélorus, Turkménistan, Ouzbékistan, etc.) furent strictement limitées au secteur privé, ce qui n'a pas empêché le dialogue avec les autorités publiques en vue d'obtenir les changements politiques souhaités.

La Banque n'a pas participé directement à des projets liés à l'éducation ou la santé, sauf en cas de participation du secteur privé ou s'il s'agissait de besoins de formation et de sécurité. Les fonctionnaires ont dû aussi être formés pour garantir une meilleure mise en application des lois et des partenariats publics-privés. La BERD est fière de l'efficacité et de l'effet d'émulation de ses projets qui ont facilité les analyses comparatives et favorisé l'intégrité à tous les niveaux.

M. Eric Berglof, l'économiste en chef de la BERD, passe en revue les forces et les faiblesses de l'Europe « émergente » en fonction des tendances économiques et des

mentalités. Malgré une forte croissance moyenne dans toute la région (7 % en 2007) et une bonne résistance face aux turbulences sur le marché mondial, d'importants groupes de population demeurent insatisfaits de leur milieu de vie et du ralentissement de la réforme. Il est devenu d'actualiser les compétences par la formation et l'éducation, d'améliorer la réglementation et les conditions de l'activité des entreprises et de la mobilité de la main-d'œuvre, et d'investir dans les services publics pour préparer le terrain pour des réformes.

M. Paul-Henri Forestier, cadre supérieur de la Banque, présente une analyse des activités de la Banque dans le Caucase du Sud. Le total cumulé des engagements de la Banque dans cette région se chiffre à 1,5 milliard d'euros, dont 400 millions en volume d'opérations pour 2007 et quelque 665 millions prévus pour 2008. Les investissements étrangers directs en Arménie et en Géorgie ont continué de croître de façon constante, mais ont chuté après 2005 en Azerbaïdjan en raison de rapatriements massifs de capitaux dans le secteur pétrolier. La BERD a centré ses efforts sur l'aide aux micro, petites et moyennes entreprises, la bonne gestion des ressources, l'agroalimentaire, les services de médiations dans le secteur financier et le commerce, et les investissements dans des projets d'infrastructure et d'énergie. Tout cela faisait partie de ses activités principales, mais elle a aussi utilisé l'Initiative en faveur des pays aux premiers stades de la transition, lancée en 2004, et le Programme de redressement des entreprises (PRE) et le Programme de consultants locaux (PCL), qui servent de fondements aux pratiques de saine gestion. Toutefois, l'instabilité politique et les conflits régionaux, la vulnérabilité face aux prix des biens et des propriétés, la faiblesse du secteur financier et des cadres de réglementation, le manque de diversification de l'économie, l'appréciation de la monnaie, les obstacles au commerce interrégional, tout cela nuisait aux perspectives de développement.

M. Forestier ensuite répond aux questions de la baronne Hooper et de M. Braun au sujet des perspectives de coopération régionale. Il fait état des sanctions économiques russes qui frappent la Géorgie et de la question non résolue du statut juridique de la mer Caspienne et du Nagorny-Karabakh. Il mentionne aussi une certaine amélioration dans les contacts entre l'Arménie et la Turquie, de même qu'entre l'Azerbaïdjan et le Kazakhstan. La BERD ne prévoit pas participer au projet de pipeline Nabucco.

Passant aux activités de la Banque en Ukraine, M^{me} Schmögnerová annonce aux membres que l'assemblée générale annuelle de 2008 du Conseil des gouverneurs de la BERD se tiendra à Kiev. Outre son siège à Kiev, la Banque a récemment ouvert une succursale à Dnepropetrovs'k.

M. Holger Muent, cadre supérieur de la BERD, précise à la Commission qu'à la fin de l'année 2007, la Banque avait financé 155 projets pour une valeur de plus de 3 milliards d'euros, et que ces projets ont mobilisé plus de 10 milliards d'euros provenant d'autres investisseurs. Les investissements dans l'agroalimentaire ont été particulièrement importants et considérablement plus élevés que dans d'autres pays. La stratégie de pays pour l'Ukraine, récemment approuvée, met l'accent sur l'efficacité énergétique et la sécurité dans les différents secteurs de l'économie, la nécessité de poursuivre les investissements dans l'infrastructure, les normes de gouvernance et l'aide aux marchés financiers.

En réponse aux questions de M^{mes} Papadopoulos et Lilliehöök, et de MM. Bjørnstad, Varvitsiotis et Konecny, M. Muent explique les problèmes de réglementation qui se poseront, notamment à l'égard des registres fonciers, et les raisons qui ont motivé l'appui de la BERD à un projet d'IKEA en Ukraine.

M. Fredrik Korfker, responsable de l'évaluation à la BERD, explique aux membres les activités d'évaluation de la Banque qui servent à mesurer les résultats des projets et en tirer des enseignements pour améliorer les opérations futures. Les évaluations sont fondées sur des indicateurs liés au mandat de la Banque comme l'impact sur la transition, l'additionnalité et le respect de l'environnement, mais aussi sur les principes de responsabilité, de transparence et d'indépendance du service d'évaluation par rapport aux autres activités de la Banque. Les rapports d'évaluation produits jusqu'à maintenant couvrent environ 75 % de tous les projets complétés (ou 547 projets) et indiquent un taux très élevé d'efficacité des opérations de la BERD. Environ 77 % des projets évalués entre 1996 et 2006 ont obtenu, pour leur impact sur la transition, une note allant de « satisfaisant » à « excellent ». Malgré de piètres résultats financiers, certains projets ont obtenu de très bons résultats pour leur impact sur la transition. Dans les pays en voie de s'affranchir de l'aide de la Banque, de nombreux projets ont un plus faible impact sur la transition. Tous les rapports d'évaluation sont disponibles sur le site Web de la Banque, soit sous forme de résumé ou en texte intégral. Le service d'évaluation a de plus mené des études sectorielles et d'ensemble des activités de coopération technique. Divers défis se poseront au cours des années à venir : la multiplication des projets de moindre envergure, la mise en œuvre du nouveau cadre de contrôles par les pairs pour les systèmes d'évaluation dans les banques multilatérales de développement, l'élaboration de normes de bonne pratique, le suivi des recommandations découlant des évaluations.

M. Martins souligne l'importance d'une culture de l'évaluation. Il se demande si le conseil d'administration pourrait commander certaines études d'évaluation. M. Korfker explique qu'à l'occasion on a recours aux services d'experts de l'extérieur pour examiner des projets à mi-parcours.

M^{me} Schmögnerová souligne à cet égard la pertinence de l'approche utilisée par la BERD pour les prises de participations qui, en plus d'avoir recours à sa propre fonction d'évaluation, s'appuie sur des enquêtes auprès de la population. Elle précise aussi que la BERD entend continuer à mettre au point des instruments de microfinancement, s'engager de façon continue dans des projets de développement durable et offrir une aide à la restructuration d'entreprise.

D. Réunion de la Commission des questions économiques et du développement de l'APCE

Après la réunion avec les responsables de la BERD, la Commission a tenu une assemblée ordinaire qui s'est amorcée par une discussion sur les éléments éventuels du rapport. La Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) : le point sur l'Europe de l'est et du sud-est, sur la base de l'information présentée par le rapporteur, M. Martins (Portugal). La Commission s'est également penchée sur deux autres projets de rapport, « Exploiter pleinement le potentiel de l'apprentissage électronique », de M^{me} Papadopoulous (Chypre), et « Développement durable et tourisme : vers une croissance qualitative », de M. Mendes Bota (Portugal).

E. Activités de la Commission sans rapport avec la BERD : réunion à la Banque d'Angleterre

Enfin, la Commission a tenu une réunion d'une demi-journée à la Banque d'Angleterre, pour discuter surtout de l'évaluation des risques et de stabilité monétaire (c'était peu de temps après le début de la crise internationale du marché des prêts hypothécaires à risque). La Commission avait fait une première visite à la Banque en 2002.

Ordre du jour

- 14 h 30 Mot de bienvenue de M. Mervyn King, gouverneur de la Banque d'Angleterre
- 14 h 45 Présentation de M. Andrew Haldane, Systemic Risk Assessment Division : La stabilité financière (possibilité de poser des questions)
- 15 h 05 Présentation de M. Andrew Hauser, Inflation Report and Bulletin Division : La stabilité monétaire
- 15 h 45 Visite de la Banque en compagnie de M. John Keyworth

M. King souhaite la bienvenue aux participants et explique le mandat de l'institution. La Banque d'Angleterre, que l'on nomme parfois la « Vieille Dame » de la rue Threadneedle, se trouve au cœur du système financier du Royaume-Uni. Fondée en 1964 et nationalisée en 1946, elle est redevenue indépendante en 1997. La Banque a pour rôle de promouvoir et de maintenir la stabilité monétaire et financière du Royaume-Uni, contribuant ainsi à la vitalité de l'économie. Cela consiste à fixer les taux d'intérêts (mensuellement), ce qui influe sur les dépenses, les placements et les prix intérieurs. Elle met aussi en œuvre des politiques de ciblage d'inflation (fixée à moins de 2 %), et elle maintient des liens étroits avec d'autres institutions financières (notamment des sociétés, des banques et des banques centrales de pays du G-20). La Banque d'Angleterre n'est pas chargée de la supervision des banques, ce rôle étant celui de la Financial Services Authority (l'Autorité des services financiers). La philosophie de gestion de la Banque d'Angleterre s'apparente à celle de la Banque centrale européenne, mais ses états financiers sont rendus publics.

En réponse aux questions de **MM. Mendes Bota, Goldstein, Gasòliba, Konecny, Varvitsiotis** et de **M^{me} Lilliehöök**, **M. King** explique que le gouverneur ainsi que deux sous-gouverneurs de la Banque d'Angleterre sont nommés par le gouvernement pour un mandat de cinq ans renouvelable. La Banque est elle-même responsable devant le Parlement, et doit présenter ses rapports et ses états financiers annuels devant ce dernier. Ses décisions sur les taux d'intérêt ne devraient pas être considérées dans une perspective à court terme, car ce qui importe ce sont leurs répercussions à long terme sur la confiance dans les institutions financières. L'indépendance de la Banque est essentielle à l'application de politiques équilibrées. Une réforme du système financier international s'impose afin de mieux tenir compte de la montée des économies émergentes, d'améliorer la coordination des politiques internationales, et de repenser certaines approches des banques d'affaires.

M. Andrew Haldane, de la Systemic Risk Assessment Division, évoque les défis actuels et futurs que devront relever les marchés financiers. Il faudra entre autres pouvoir compter sur une vue d'ensemble du système mondial, une liquidité suffisante des marchés, un renforcement des directives d'orientation des banques centrales, et des mécanismes d'intervention appropriés pour faire face aux situations exceptionnelles. Certains règlements et produits financiers devraient être adaptés en fonction du Dispositif de Bâle II.

M. Andrew Hauser, responsable de l'Inflation Report and Bulletin Division, explique la politique monétaire du Royaume-Uni, telle qu'elle est appliquée par le comité de la politique monétaire. Un rapport sur l'inflation est publié chaque trimestre et l'effort de

transparence et de responsabilité passe par des contacts réguliers avec les comités parlementaires, des visites dans des entreprises locales et des contacts avec les médias. Les perspectives de croissance du Royaume-Uni à l'heure actuelle pourraient être fragilisées par une détérioration des conditions de crédit, un resserrement de la politique monétaire et des perspectives mondiales plus sombres, de même que par la hausse du prix des actifs et des niveaux d'endettement.

MM. Haldane et Hauser répondent ensuite aux questions des participants. Ils indiquent qu'une certaine réduction de la croissance du crédit est inévitable, car les tendances actuelles ne peuvent se maintenir et une plus grande prudence s'impose. Certaines agences de notation ont reconnu les erreurs commises ces dernières années et ont révisé leurs méthodes d'évaluation. Cela dit, l'approvisionnement en crédit n'était plus une contrainte inhérente. Toutefois, des sommes considérables ont été injectées dans le système mondial par des pays du Moyen-Orient, ce qui a permis de reconstituer le capital de quelques grandes banques occidentales en difficulté.

II

Première partie de la Session ordinaire de 2008 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

**Strasbourg, France
21 – 25 janvier 2008**

Une délégation de trois parlementaires de l'Association parlementaire Canada-Europe s'est rendue à Strasbourg pour participer à la session d'hiver de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), au sein de laquelle le Canada jouit d'un statut d'observateur, tout comme Israël et le Mexique. La délégation était dirigée par la présidente de l'Association, l'honorable Lorna Milne, sénatrice, et se composait des honorables sénateurs Yoine Goldstein et Jean-Claude Rivest. Elle était accompagnée du secrétaire de l'Association, Philippe Méla, et du conseiller Marcus Pistor. L'ambassadeur Laurette Glasgow, observateur permanent auprès du Conseil de l'Europe, et son adjoint François LaRoche, les ont rejoints à Strasbourg.

A. Aperçu

La session d'hiver était assortie d'un calendrier complet⁽ⁱⁱ⁾, un vaste éventail de sujets devant être débattus en commissions⁽ⁱⁱⁱ⁾, au sein des groupes politiques^(iv) et à l'Assemblée^(v). Les débats de l'Assemblée ont porté sur les questions suivantes :

- Rapport d'activité du Bureau de l'Assemblée et de la Commission permanente, notamment :
 - Observation des élections législatives en Fédération de Russie (2 décembre 2007);
 - Observation de l'élection présidentielle en Géorgie (5 janvier 2008);
- Développements concernant le statut futur du Kosovo;
- Réchauffement climatique et catastrophes écologiques;
- Protection de l'environnement dans la région arctique;
- Listes noires du Conseil de sécurité des Nations Unies et de l'Union européenne;
- Renforcer la coopération avec les pays du Maghreb;
- La situation dans les républiques d'Asie centrale;
- Le Conseil de l'Europe et ses États observateurs : situation actuelle et perspectives;
- Lignes directrices procédurales sur les droits et devoirs de l'opposition dans un parlement démocratique;
- Disparition de nouveau-nés aux fins d'adoption illégale en Europe;
- Nécessité de préserver le modèle sportif européen;
- Respect des obligations et engagements de la Géorgie;
- Projet de protocole additionnel à la Convention des droits de l'Homme et la biomédecine relatif aux tests génétiques à des fins médicales;

- La coopération transfrontalière;
- Vidéosurveillance des lieux publics.

L'Assemblée a entendu divers leaders politiques, hauts fonctionnaires et autres orateurs invités :

- M. Robert Fico, premier ministre de la Slovaquie;
- M. Frans Timmermans, ministre des Affaires européennes des Pays-Bas;
- M. Ferenc Gyurcsány, premier ministre de la Hongrie;
- M. Ján Kubiš, ministre des Affaires étrangères de la Slovaquie, président du Comité des Ministres;
- M. Terry Davis, secrétaire général du Conseil de l'Europe;
- M. Bamir Topi, Président de l'Albanie;
- M. Abdelaziz Ziari, Président de l'Assemblée populaire nationale de l'Algérie;
- M. Michel Platini, président de l'Union des associations européennes de football (UEFA);
- M. Mikheil Saakashvili, Président de la Géorgie.

Enfin, l'Assemblée a élu Luis Maria de Puig (Espagne, Groupe socialiste) au poste de Président, en plus de procéder à l'élection des vice-présidents de l'Assemblée ainsi que des présidents et vice-présidents des commissions. Tous les détails concernant la session, les transcriptions et les résumés de tous les débats, les rapports étudiés ainsi que les résolutions et les recommandations adoptées sont accessibles sur le portail de l'Assemblée parlementaire à :
<http://assembly.coe.int/DEFAULTF.asp>

B. Activités des délégués canadiens durant la session

1. Aperçu

Les délégués canadiens ont participé activement aux réunions des commissions — en particulier à celles de la Commission des questions politiques, de la Commission des questions juridiques et des droits de l'Homme et de la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales — et des groupes politiques — le Groupe libéral, démocrate et réformateur (LDR) et le Groupe socialiste. L'ambassadeur Laurette Glasgow, observateur permanent du Canada auprès du Conseil de l'Europe, et son adjoint, François LaRoche, ont donné à la délégation canadienne une séance d'information sur l'évolution récente de la situation au Conseil de l'Europe et sur la participation du Canada, en particulier en ce qui a trait à la préparation du rapport de la Commission des questions politiques « Le Conseil de l'Europe et ses États observateurs : situation actuelle et perspectives », qui a été débattu au cours de la session (voir plus loin). Les délégués ont rencontré les membres de la délégation mexicaine pour discuter de questions d'intérêt commun, notamment les récents changements apportés au Règlement de l'APCE et le rapport sur les États observateurs et les délégations parlementaires.

Lors de la réunion des délégations observatrices en présence de Terry Davis, secrétaire général du Conseil de l'Europe, la délégation canadienne a eu l'occasion d'aborder une vaste gamme de questions, notamment la situation politique au Canada; la participation du

Canada au Conseil de l'Europe; les récents changements apportés au Règlement de l'APCE; le rapport « Le Conseil de l'Europe et ses États observateurs »; la position du Canada sur la peine de mort, en particulier en ce qui concerne la décision du gouvernement de ne pas réclamer la clémence pour tous les Canadiens condamnés à mort aux États-Unis et ailleurs; le statut futur du Kosovo et le débat de l'APCE sur cette question au cours de la session ainsi que l'intervention du Conseil dans la lutte contre le dopage dans les sports. Enfin, les délégués canadiens ont profité de l'occasion pour rencontrer des parlementaires d'autres pays et du personnel du Conseil de l'Europe pour discuter de tout un éventail de questions d'intérêt commun.

2. Révision du Règlement concernant les délégations observatrices

La session d'hiver est la première à avoir lieu depuis la révision du Règlement et l'adoption des résolutions accordant au Canada et au Mexique le statut d'observateurs à l'APCE. Le Règlement exige maintenant que les délégations observatrices soient choisies pour l'année civile au complet plutôt que pour chacune des quatre sessions. À partir de 2008, le Parlement du Canada devra soumettre les noms de six délégués et de six suppléants au moins une semaine avant le début de la session de janvier (c'est-à-dire la première). À partir de cette liste de 12 parlementaires canadiens (quatre sénateurs et huit députés), une délégation de six observateurs sera choisie pour chacune des quatre parties de session. De plus, les observateurs à l'APCE sont maintenant habilités à signer des motions de résolutions et de recommandations — sans toutefois que celles-ci soient prises en compte dans le nombre de signatures requises — de même que des déclarations écrites.

3. Rapport « Le Conseil de l'Europe et ses États observateurs : situation actuelle et perspectives »

L'un des faits saillants de la session de janvier a été le débat conjoint sur les relations extérieures du Conseil de l'Europe, de même que les échanges et les votes sur les projets de résolutions et les recommandations relatives aux questions suivantes : « Renforcer la coopération avec les pays du Maghreb », « La situation dans les républiques d'Asie centrale » et « Le Conseil de l'Europe et ses États observateurs : situation actuelle et perspectives ». Ce dernier rapport est l'aboutissement d'une étude de deux ans menée par la Commission des questions politiques et son rapporteur, M. David Wilshire (Royaume-Uni). Au cours des dix-huit derniers mois, la délégation canadienne et l'observateur permanent du Canada auprès du Conseil de l'Europe, l'ambassadeur Laurette Glasgow, ont rencontré séparément le rapporteur, présenté des mémoires écrits et fait connaître par écrit leur point de vue sur le projet de rapport ainsi que sur l'avant-projet de résolution et de recommandation. Malheureusement, les délégations observatrices n'ont pas eu la possibilité de se prononcer sur l'Avis^(vi) relatif au projet de résolution et de recommandation, préparé par M. Omtzigt (Pays-Bas) pour le compte de la Commission des questions juridiques et des droits de l'Homme, qui comporte plusieurs amendements. La sénatrice Milne a toutefois participé à la réunion de la Commission au cours de laquelle l'Avis en question a été débattu et adopté, et grâce à son intervention lors du débat à l'Assemblée, elle a réussi à faire retirer un des amendements. Cet amendement visait à obliger les délégations observatrices à « présenter à l'Assemblée un rapport annuel sur leur participation en tant qu'observateurs ». Les délégués canadiens ont aussi pris part à la réunion de la Commission des questions politiques consacrée à l'étude des amendements proposés à l'égard du projet de résolution et de recommandation.

Même si l'essentiel du débat de l'Assemblée sur les relations extérieures du Conseil de l'Europe a porté sur les rapports consacrés aux pays du Maghreb et aux républiques d'Asie centrale, plusieurs intervenants ont évoqué la participation des pays observateurs et de leurs délégations et souligné du même coup la contribution de la délégation canadienne au travail de l'APCE depuis le début des années 1990. Ainsi, M. Omtzigt a fait état du bilan extrêmement positif du Canada à titre de pays observateur, tandis que M. Hancock (Royaume-Uni) a déclaré :

J'aimerais rendre un hommage tout particulier à nos collègues du Canada. Depuis qu'ils font partie du Conseil de l'Europe, ils se sont dûment acquittés de leur rôle de délégation parlementaire en participant activement aux travaux du Conseil année après année. Malgré le fait qu'il leur est extrêmement difficile de participer aux débats, ils sont fidèles au poste. Toujours, leurs interventions sont précieuses non seulement parce qu'elles reflètent le point de vue du Canada mais aussi parce qu'elles sont le fruit de leur expérience du système canadien et de ses lacunes et qu'elles s'appliquent généralement parfaitement à notre propre situation. Qu'il soit question de drogues, du démembrement d'un pays ou de l'amiante, le Canada a toujours un message positif à transmettre^(vii).

Enfin, la baronne Hooper a soutenu que « toute révision future du Règlement de l'Assemblée parlementaire devrait viser à protéger le droit des observateurs de prendre la parole lors des débats importants et leur faire une place raisonnable sur la liste des intervenants, plutôt que de les reléguer à la toute fin et de risquer ainsi qu'ils ne puissent intervenir faute de temps^(viii) ».

Dans son intervention lors du débat à l'Assemblée, la sénatrice Milne a commenté le rapport, le projet de résolution et de recommandation de même que les amendements proposés. Elle a aussi parlé des conséquences des nouvelles dispositions du Règlement pour la délégation canadienne :

Je remercie M. Wilshire et les membres de la Commission des questions politiques de s'être montrés ouverts à la participation de délégations de pays observateurs à la préparation du présent rapport sur les États observateurs. Nous nous réjouissons de constater que bon nombre de nos points de vue et de nos expériences sont pris en compte dans le rapport à l'étude aujourd'hui.

Notre participation aux travaux de l'Assemblée au cours des dix dernières années témoigne de l'intérêt que nous y portons et de notre attachement aux principes de démocratie, à la règle de droit et aux droits de la personne, que nous partageons avec les membres de la Commission. Je me dois de souligner que la délégation canadienne n'a pas demandé à ce que son statut soit modifié, mais elle se réjouit de bon nombre des suggestions concrètes formulées dans le projet de résolution.

À mon avis, ce rapport est représentatif de la volonté du Conseil d'étendre ses activités au-delà de son bassin actuel de membres, qui a déjà presque atteint sa limite en raison des frontières géographiques naturelles. D'abord, il vise à renforcer le rôle du Conseil dans l'établissement et la défense de normes internationales en matière de droit de la personne et de gouvernance démocratique. Ensuite, il contribue à l'élaboration de politiques de voisinage puisqu'il prépare la voie à l'arrivée de nouveaux observateurs.

Enfin, le rapport s'efforce de trouver des solutions aux préoccupations exprimées au sujet de la mesure à laquelle les États observateurs actuels respectent les valeurs fondamentales du Conseil, en particulier en ce qui a

trait à la peine de mort, à la pratique de l'extradition et aux détentions secrètes.

Le bilan du Conseil de l'Europe est impressionnant, ces efforts sont donc tout à fait louables. Toutefois, il ne faudrait pas oublier que le statut d'observateur est fondamentalement différent de celui de membre de l'Assemblée, notamment en ce qui concerne les obligations et les droits des États observateurs. Les parlementaires et les représentants canadiens ont toujours considéré le rôle du Canada ici comme celui d'un observateur. Nous venons pour écouter, pour apprendre et pour contribuer aux débats, si possible. Nous ne sommes pas des membres potentiels et nous n'aspirons pas à le devenir. Je crois qu'il ne faut pas s'attendre à ce que des observateurs, en particulier s'ils viennent d'ailleurs, consacrent autant d'attention et de ressources qu'ils le feraient au sein de leurs instances régionales ou des organismes internationaux dont ils sont membres à part entière. Même si le plus grand engagement des États observateurs s'accompagnait d'un élargissement notable de leurs droits de participation, cela ne changerait rien à la situation.

Cela ne nous empêche pas d'avoir à cœur notre rôle ici, car nous croyons que notre expérience unique de pays pacifique d'immigrants des quatre coins du monde nous permet de contribuer utilement au travail du Conseil de l'Europe. Je vous demande donc instamment de bien prendre la mesure des effets possibles de l'élargissement du rôle et de l'imposition d'un ensemble précis d'obligations sur la capacité du Conseil d'inciter les États et les parlementaires observateurs à participer à ses travaux.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Les nouvelles dispositions du Règlement qui nous accordent le droit de signer des motions et des déclarations écrites imposent aussi aux parlements observateurs l'obligation de nommer une délégation permanente de représentants et de suppléants pour toute la durée de l'année civile. C'est logique, puisque tous les pays membres le font. Toutefois, cette disposition pénalise la délégation canadienne de deux façons. D'abord, alors que par le passé, nous pouvions envoyer différents parlementaires à Strasbourg et aux réunions des commissions, nous sommes maintenant limités à un maximum de six observateurs et six suppléants. En conséquence, les députés et les sénateurs canadiens seront moins nombreux à être au courant de l'état de vos travaux et il sera beaucoup plus difficile d'envoyer à l'Assemblée des Canadiens suffisamment au fait des débats en cours pour pouvoir y contribuer utilement.

Ensuite, en raison de la situation politique interne au Canada et des fréquents conflits d'horaire entre nos responsabilités parlementaires et les activités de l'APCE, il sera difficile d'envoyer une délégation complète de six observateurs aux prochaines sessions de l'Assemblée. Sur les dix délégués et suppléants nommés pour la session de 2008, seulement trois ont pu se libérer pour être ici cette semaine. Par le passé, nous pouvions faire appel à d'autres parlementaires pour combler les places vacantes, mais maintenant nous ne pouvons plus le faire. Comme je ne peux pas parler directement des amendements, j'aimerais clore mon intervention en vous faisant part de notre opposition à deux de ces amendements. L'amendement numéro 1 propose

de supprimer les mots suivants : « prendre l'initiative — en utilisant les procédures appropriées — de propositions de résolutions et de recommandations ». Il y a lieu de souligner que le Règlement révisé nous autorise à signer des motions et des déclarations écrites. Le libellé actuel, dans sa version non modifiée, ne ferait qu'élargir ce privilège pour que nous puissions prendre l'initiative du processus et permettre une contribution plus significative.

L'amendement numéro 13 demande aux États observateurs de « présenter [...] un rapport annuel sur leur participation à titre d'observateurs ». Nous sommes d'avis que ces rapports annuels sont inutiles, puisque la contribution des observateurs parlementaires aux travaux de l'Assemblée est déjà suffisamment éloquente. Le projet de résolution demande déjà à la Commission des questions politiques de rendre compte de l'état des relations avec les délégations d'observateurs parlementaires. Il m'apparaît également important de souligner que les délégations membres de l'Assemblée ne sont pas tenues de faire rapport de leur participation. Pourquoi alors les observateurs devraient-ils être astreints à des règles plus rigoureuses? ^(ix)».

À l'issue du débat, l'amendement numéro 13 a été retiré et l'amendement numéro 1 a été rejeté. L'Assemblée a adopté le projet de résolution et de recommandation en même temps que certains autres amendements déposés par M. Omtzigt au nom de la Commission des questions juridiques et des droits de l'Homme ainsi que par d'autres intervenants. Le libellé des textes adoptés est accessible sur le portail de l'APCE ^(x)

Le lendemain du débat, les membres de la Commission des questions politiques ont eu un échange de vues avec les trois délégations d'observateurs au sujet de la mise en œuvre de la résolution. Au cours de la discussion, les dirigeants des délégations canadiennes et mexicaines ont exprimé des réserves quant au degré de consensus chez les membres de l'APCE sur le rôle des observateurs et quant à leur connaissance effective des règles régissant leur propre participation. La sénatrice Milne a demandé à la Commission de préciser les effets concrets de la résolution, en particulier en ce qui a trait à deux paragraphes. Premièrement, quelles seront les modalités d'intégration des États observateurs et de leurs délégations « dans le cadre de ces débats réguliers sur la situation de la démocratie » (paragraphe 9) et quel sera le rôle des délégations d'États observateurs dans la préparation des rapports et dans le débat à l'APCE? Deuxièmement, quels seront les rôles respectifs de la Commission des questions politiques et de la Commission des questions juridiques et des droits de l'Homme dans leurs échanges avec les délégations d'observateurs parlementaires au nom de l'Assemblée (paragraphe 28)? Les membres de la Commission ont convenu de discuter des étapes concrètes de mise en œuvre effective de la résolution adoptée par l'Assemblée. Une réunion informelle des membres de la Commission et des délégations d'observateurs sera organisée à la session d'avril ou de juin pour faire le suivi de cette discussion.

4. Interventions du Canada dans d'autres débats de l'Assemblée

Le sénateur Goldstein est intervenu dans deux débats de l'Assemblée. Prenant la parole dans le débat conjoint sur « le réchauffement climatique et les catastrophes écologiques » et dans celui portant sur « la protection de l'environnement dans la région arctique », il a dit regretter que la délégation d'observateurs canadiens n'ait pas été invitée à participer à la préparation des deux rapports. Il s'est ensuite attardé aux répercussions des changements climatiques sur la région arctique, en particulier « pour la population de l'Arctique, parce que trop peu a été dit à ce sujet ». Soulignant que 85 000 Canadiens

vivent dans l'Arctique et que « le tiers de la masse continentale située au nord du cercle Arctique » se trouve en territoire canadien, il a fait valoir que les pays de la région circumpolaire « semblent plus intéressés à établir leur souveraineté sur les zones contestées qu'à protéger le mode de vie des Inuits et des autres populations arctiques ». Pourtant, les changements climatiques menacent l'existence même de la population inuite du Canada. La destruction du milieu arctique et du mode de vie qui s'y rattache est un problème complexe et la solution à ce problème d'est tout autant. « Il en va de notre survie que nous gagnions cette guerre – puisque c'est bien d'une guerre dont il est question ici. Si nous, parlementaires, ne nous engageons pas dans cette bataille, qui le fera? Et si nous ne le faisons pas maintenant, quand le ferons-nous? ». Dans sa réponse au débat de l'Assemblée, le rapporteur, M. Meale, a rassuré le sénateur Goldstein : « Nous avons profondément à cœur le maintien de nos relations avec le Canada, qui a toujours été en première ligne du combat contre le réchauffement climatique. Je me souviens très bien de M. Caccia, qui assistait à toutes nos réunions aux États-Unis et en Europe sur ces questions. Votre contribution nous est précieuse et nous tenons à ce que vous jouiez un rôle à part entière au sein de notre Assemblée^(xi) ».

Dans son intervention dans le débat sur « les lignes directrices procédurales sur les droits et devoirs de l'opposition dans un parlement démocratique », le sénateur Goldstein a félicité le rapporteur et la Commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles d'avoir produit un rapport qui « deviendra une balise et un point de repère utile pour les États membres et pour les États observateurs du Conseil ». Décrivant le rôle de l'opposition officielle et des autres partis d'opposition dans le système politique canadien, il a souligné qu'à son avis, « une opposition dynamique, responsable et libre de s'exprimer sans entrave constitue le meilleur garant de la démocratie ». Le sénateur Goldstein a ensuite fait valoir que « le rapport aurait pu s'attarder davantage au fait que les ressources du gouvernement et celles de l'opposition ne sont pas symétriques. Le gouvernement a accès à toutes les ressources de l'appareil bureaucratique, tandis que l'opposition doit généralement se contenter d'un bassin relativement modeste de ressources ». Dans sa réponse aux interventions, le rapporteur, M. Van Overmeire, a remercié M. Goldstein pour ses observations et a souligné que « le rapport fait mention du fait que le Canada attache une grande importance au rôle de l'opposition^(xii) ».

Le libellé intégral des interventions des délégués canadiens est accessible à l'adresse suivante :

http://assembly.coe.int/ASP/Doc/CRListingSession_F.asp?IDSession=316

Respectueusement soumis,

L'hon. Lorna Milne, sénateur
Association parlementaire Canada-Europe

III

Contexte : le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe est une organisation intergouvernementale qui a pour objectif de :

- défendre les droits de l'Homme, la démocratie pluraliste et la prééminence du droit;
- favoriser la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle de l'Europe et de sa diversité;
- rechercher des solutions communes aux problèmes de société tels que discrimination envers les minorités, xénophobie, intolérance, bioéthique et clonage, terrorisme, trafic des êtres humains, crime organisé et corruption, cybercriminalité, violence contre les enfants;
- **développer la stabilité démocratique en Europe en soutenant les réformes politiques, législatives et constitutionnelles**^(xiii).

Créé en 1949, le Conseil de l'Europe regroupe aujourd'hui 47 pays allant des Açores à l'Azerbaïdjan et de l'Islande à Chypre; le Monténégro qui s'y est joint en mai 2007, est le membre le plus récent. Le principal objectif du Conseil est de promouvoir et de défendre le développement démocratique et les droits de la personne et d'obliger les gouvernements à rendre compte de leur performance dans ces domaines. Il contribue cependant activement à promouvoir la coopération internationale et la coordination des politiques dans d'autres domaines, notamment la coopération juridique, l'éducation, la culture, le patrimoine, la protection de l'environnement, les soins de santé et la cohésion sociale. Le Conseil de l'Europe a élaboré plus de 201 traités ou conventions européens ayant force obligatoire, dont un grand nombre sont ouverts aux États non membres, dans des domaines comme les droits de la personne, la lutte contre le crime organisé, la prévention de la torture, la protection des données et la coopération culturelle^(xiv). Les principales institutions du Conseil sont le Comité des Ministres (l'organe de décision du CdE, composé des ministres des Affaires étrangères des pays membres ou de leurs représentants), l'Assemblée parlementaire, le Commissaire aux droits de l'Homme, la Cour européenne des

droits de l'Homme et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux.

L'Assemblée parlementaire compte 636 membres (318 représentants et 318 suppléants), élus ou choisis par les parlements nationaux des 47 États membres du Conseil de l'Europe parmi leurs membres. Les parlements du Canada, d'Israël et du Mexique détiennent actuellement un statut d'observateur auprès de l'APCE. Le statut d'invité spécial du Bélarus, qui a demandé d'adhérer au Conseil de l'Europe en 1993, a été suspendu en janvier 1997 dans la foulée de l'adoption d'une nouvelle constitution au Bélarus, que plusieurs considèrent comme non démocratique.

L'Assemblée nomme le secrétaire général du Conseil de l'Europe, les juges de la Cour européenne des droits de l'Homme et le Commissaire aux droits de l'Homme. Elle est consultée au sujet de tous les nouveaux traités internationaux élaborés par le Conseil, oblige le Conseil et les gouvernements membres à rendre des comptes, entreprend des études sur un éventail de questions d'intérêt commun pour les Européens et offre une tribune de discussion aux parlementaires nationaux. L'Assemblée a joué un rôle prépondérant dans le processus de démocratisation de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est et surveille activement l'évolution des pays membres, notamment les élections nationales. Elle se réunit quatre fois par année à Strasbourg, mais ses commissions se réunissent plus fréquemment^(xv). Les décisions et les débats du Conseil de l'Assemblée sont souvent largement médiatisés en Europe.

Le Conseil de l'Europe et son Assemblée parlementaire regroupent des législateurs et des décideurs de pays politiquement, culturellement et géographiquement différents. Ensemble, ils forment la première tribune où se constitue une communauté politique transeuropéenne résolue à promouvoir la démocratie et les droits de la personne. L'Assemblée parlementaire exerce également des fonctions de surveillance parlementaire auprès de plusieurs organisations internationales importantes comme l'Organisation de

coopération et de développement économique (OCDE), la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD) et l'Organisation internationale de la migration (OIM). En raison du rôle primordial qu'ils exercent dans l'élaboration des politiques à l'échelle internationale ainsi que dans la promotion et la défense de la démocratie et des droits de la personne, le Conseil et l'Assemblée constituent un excellent cadre pour approfondir et renforcer l'engagement bilatéral et multilatéral du Canada en Europe.

Le Canada a le statut d'observateur au Comité des Ministres, où il participe activement aux travaux dans un certain nombre de domaines (les autres observateurs étant le Saint-Siège, le Japon, le Mexique et les États-Unis) et à l'Assemblée parlementaire (les autres observateurs étant Israël et le Mexique)^(xvi).

(i) Ministère des Finances du Canada, Direction des finances et des échanges internationaux, « Rapport sur les opérations effectuées en vertu de la Loi sur l'Accord portant création de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement - 2004 », mars 2005 : http://www.fin.gc.ca/tocf/2005/ebrd04_f.html.

(ii) Le projet de calendrier est accessible à

http://assembly.coe.int/Sessions/2008/Agenda/FCALSES2008_1.PDF.

(iii) Il y a 10 commissions ordinaires : la Commission des questions politiques; la Commission des questions juridiques et des droits de l'Homme; la Commission des questions économiques et du développement; la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille; la Commission des migrations, des réfugiés et de la population, la Commission de la culture, de la science et de l'éducation; la Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales; la Commission sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes; la Commission du Règlement et des immunités, la Commission pour le respect des obligations et engagements des États membres du Conseil de l'Europe.

(iv) Un groupe politique est l'équivalent d'un parti ou d'un caucus parlementaire. Il y a cinq groupes politiques à l'APCE : le Groupe socialiste (SOC), le Groupe du Parti Populaire Européen (PPE/BC), le Groupe Libéral, Démocrate et Réformateur (LDR) et le Groupe pour la Gauche Unitaire Européenne (GUE).

(v) Les débats réguliers de l'Assemblée sont centrés sur un projet de résolution (une décision ou une déclaration de l'Assemblée) ou de recommandation (une proposition adressée au Comité des Ministres), ainsi que sur un exposé des motifs préparé par le rapporteur de la Commission permanente concernée. La Commission adopte – et amende généralement – la résolution avant le débat de l'Assemblée. Le débat de

l'Assemblée commence par une déclaration d'un ou de plusieurs rapporteurs, suivie par des déclarations des représentants des cinq groupes politiques. Ensuite, le débat est ouvert à d'autres intervenants, qui doivent s'inscrire à l'avance. Ceux qui ne peuvent pas participer au débat à cause des contraintes de temps peuvent soumettre leur intervention par écrit pour qu'elles fassent partie du compte rendu officiel.

(vi) Les motions de résolution ou de recommandation sont habituellement renvoyées à une autre Commission afin d'obtenir un deuxième avis. Dans ce cas-ci, c'est la Commission des questions juridiques et des droits de l'Homme qui a préparé l'Avis, qui est essentiellement une observation sur le projet de résolution et de recommandation préparé par M. Wilshire et adopté par la Commission des questions politiques. L'Avis comporte plusieurs amendements qui ont fait l'objet d'un vote à la Commission des questions politiques puis à l'Assemblée.

(vii) Compte-rendu de la sixième séance, Session de 2008 (première partie), 23 janvier 2008, à 15 heures. [traduction]

(viii) Ibid. [traduction]

(ix) Ibid. [traduction]

(x) Résolution 1600 (2008) « Le Conseil de l'Europe et ses États observateurs : situation actuelle et perspectives » :

<http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta08/FRES1600.htm>.

Recommandation 1827 (2008) « Le Conseil de l'Europe et ses États observateurs : situation actuelle et perspectives » :

<http://www.assembly.coe.int/Documents/AdoptedText/ta08/FREC1827.htm>. L'exposé des motifs de M. Wilshire est également accessible sur le portail de l'APCE :

<http://www.assembly.coe.int/Documents/WorkingDocs/Doc07/FDOC11471.htm>.

(xi) Compte-rendu de la quatrième séance, Session de 2008 (première partie), 22 janvier 2008, à 15 heures. [traduction]

(xii) Compte-rendu de la sixième séance, Session de 2008 (première partie), 23 janvier 2008, à 15 heures. [traduction]

(xiii) Pour en savoir plus sur l'histoire et le rôle du Conseil, voir Le Conseil de l'Europe, 800 millions d'Européens, accessible à :

http://www.coe.int/T/f/Com/A_propos_COE/default.asp.

(xiv) Pour la liste complète des traités du Conseil de l'Europe, voir :

<http://conventions.coe.int/Treaty/Commun/ListeTraites.asp?CM=8&CL=FRE>.

(xv) « L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe »,

<http://assembly.coe.int/Communication/Brochure/Bro01-f.pdf>.

(xvi) Des fonctionnaires canadiens de divers organismes et ministères fédéraux ainsi qu'un représentant de gouvernement provincial participent chaque année à plus d'une vingtaine de réunions de commissions, de groupes d'experts et de comités directeurs du Conseil de l'Europe. Les parlementaires canadiens assistent aux quatre parties de la session annuelle de l'Assemblée parlementaire, de même qu'aux réunions de commission parlementaire à la BERD, à Londres, et à l'OCDE, à Paris.

Dépenses de voyage

ASSOCIATION	Association parlementaire Canada-Europe
ACTIVITÉ	Réunion de la Commission des questions économiques et du développement et la Première partie de la Session ordinaire de 2008 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
DESTINATION	Londres, Royaume-Uni et Strasbourg, France
DATES	Du 17 au 25 janvier 2008
DÉLÉGATION	
SÉNAT	L'hon. Lorna Milne, sénateur (Strasbourg) L'hon. Yoine Goldstein, sénateur (Londres et Strasbourg) L'hon. Jean-Claude Rivest, sénateur (Strasbourg)
CHAMBRE DES COMMUNES	
PERSONNEL	M. Philippe Méla, Secrétaire de l'Association (Londres et Strasbourg) Dr. Marcus Pistor, Conseiller (Londres)
TRANSPORT	26 321,00 \$
HÉBERGEMENT	8 142,12 \$
HOSPITALITÉ	\$
INDEMNITÉS JOURNALIÈRES	3 380,00 \$
CADEAUX OFFICIELS	21,00 \$
DIVERS	\$
TOTAL	37 864,12 \$